

Ecoprêt Spuerkeess



Modalités du prêt

- › 12-120 mois
- › Min. EUR 5.000 et max. EUR 100.000
- › Taux avantageux selon conditions consultables sur site dédié
- › Sans hypothèque
- › Commission de dossier offerte (EUR 0)
- › Liquidation du montant intégral du prêt sur le compte courant du client et sur présentation d'une pièce justificative (devis, facture, etc.)
- › Remboursements mensuels, obligatoirement par ordre permanent à partir d'un compte courant Spuerkeess

Conditions d'éligibilité

- › Les travaux de transformation d'immeubles situés dans la **Grande Région** sont uniquement éligibles si le logement a été **financé par Spuerkeess**.
- › Salaire et majeure partie des revenus transférés sur un compte existant auprès de Spuerkeess.
- › À noter que **100% du montant emprunté doit être investi dans ce type de projet** (les coûts directement liés à l'amélioration énergétique et les frais annexes liés au projet peuvent aussi être compris dans Ecoprêt).

Destinations de fonds

- › Les installations de technologies d'exploitation d'**énergies renouvelables** :
 - installation photovoltaïque
 - pompe à chaleur
 - capteurs solaires thermiques
 - chauffage central à granulés de bois
 - etc.
- › Les **transformations énergétiques** contribuant à l'amélioration de la performance énergétique de l'immeuble :
 - façade avec isolation thermique
 - toiture avec isolation thermique
 - remplacement de portes et fenêtres
 - isolation de la dalle
 - chaudière
 - etc.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu